

Le Snus pour sauver l'industrie du tabac

Après le courrier récemment adressé par le président de British American Tobacco France au Président de la République Française, la Société Française de Tabacologie souhaite rappeler les conclusions du rapport qu'elle a rendu à la Direction Générale de la Santé en 2008 :

- Il existe une augmentation de risque, dose-dépendante, entre la consommation du tabac oral (snus) et le cancer du pancréas.
- Le passage des cigarettes au tabac oral ne diminue pas le risque cardiovasculaire lié aux cigarettes.
- Le tabac oral (snus) consommé par la femme enceinte est associé à des risques de pathologies pendant la grossesse (pré-éclampsie) et à une diminution de poids de naissance.
- L'utilisation du snus peut entraîner le développement des lésions de la cavité buccale, réversibles à l'arrêt, mais la rétraction gingivale reste inchangée.
- Le tabac oral peut faciliter le développement du diabète de type 2.
- L'utilisation du snus par les adolescents peut augmenter la probabilité ultérieure de la consommation de cigarettes.

On peut comprendre la préoccupation de British American Tobacco de vouloir conserver une clientèle dépendante, et donc contrainte de poursuivre indéfiniment ses achats de substance, et cela malgré les mesures d'interdiction de fumer dans les lieux publics couverts. La SFT considère cependant que le gouvernement doit privilégier la santé publique de ses concitoyens, quitte à sacrifier les intérêts de l'industrie du tabac.

Référence :

http://societe-francaise-de-tabacologie.com/misesaupoint/SFTsnus-Rapport_DGS_2008.pdf

Contact presse : Dr Anne Borgne (06 62 06 09 58)